

pas à s'expliquer sur la nature des canons qui ont, pendant plusieurs jours, rempli les colonnes des journaux. Il convient de ne pas oublier que le rôle de la commission de permanence consiste uniquement à décider s'il y a lieu ou non de convoquer l'Assemblée nationale. Or, pendant les nombreuses vacances que s'est données l'Assemblée le 8 février 1871, jamais il ne s'est présenté un fait assez grave pour provoquer le rappel de l'Assemblée.

Aujourd'hui il faudrait un cas particulièrement extraordinaire pour que l'on fit revenir des départements, où ils sont retenus par leurs intérêts, les membres de l'Assemblée, et encore la commission de permanence y regarderait à deux fois avant de se décider à une convocation. Le gâchis électoral est complet à Paris : cette réunion qui s'est tenue avant-hier et qui a adopté le programme du citoyen sénateur Laurent Pichat, a été très-tumultueuse ; on y a vu régner du commencement à la fin le plus beau désordre moral. Mais voici qu'on apprend que non nombre d'électeurs sénatoriels de droit, députés, conseillers généraux, n'avaient pas été convoqués et n'avaient pas même été informés de la réunion. M. Thiers, tout le premier, avait été oublié, sans doute à dessein, ce qui peut donner encore une idée du désordre de cette réunion ; c'est que M. Victor Hugo, qui avait apporté un manifeste, n'a pas trouvé moyen de le lire. M. Thiers est furieux d'avoir été oublié, et M. Victor Hugo tout scandalisé que sa présence n'ait pas imposé silence à tous les bavards et à tous les brailleurs.

Quant à la liste des candidats sénatoriels, elle n'est pas encore faite : non-seulement il y a lutte entre les partisans de MM. Freycinet et Tolain ; mais encore le nombre des candidatures ouvrières augmente chaque jour. Dans les quartiers où fleurit la pure démocratie, on est fort blessé de ce qu'un ouvrier n'a pas été choisi pour délégué suppléant. Cette irritation se manifesterait le 20 février par des élections ultra-radicales.

C'est dans le 8^{me} arrondissement, quartier du faubourg St-Honoré et des Champs-Elysées que M. le duc Decazes se présentera à la députation. La lettre par laquelle il accepte la candidature est une profession de foi républicaine. Espérons sans pouvoir faire plus qu'espérer, qu'il n'aura pas le même sort que M. de Rémusat.

La presse républicaine ne pouvait manquer d'aiguiser ses épigrammes contre le comité conservateur qui s'organise sous la présidence du général Changarnier. C'est le cas de dire : rira bien qui rira le dernier.

(Autre correspondance.)

Paris, 19 janvier 1876.

Quoi que, jusqu'à ce jour, l'ensemble des élections de députés sénatoriels continue à paraître favorable aux diverses fractions conservatrices, il est prudent d'attendre des renseignements complets et positifs pour exprimer un jugement. S'il est vrai que, dans plusieurs départements où les radicaux dominaient, la majorité pour les députés appartient aux conservateurs ; il est vrai aussi que dans l'Est et dans le Midi, les radicaux ont obtenu de nombreux succès, notamment dans la région de l'Est.

La clause de révision a été si bien exploitée par les bonapartistes, qu'elle est considérée comme une arme à leur usage seul par les populations frontalières, que détestent l'Empire depuis l'invasion. De là résulte qu'elles se montrent décidées à aller jusqu'aux radicaux pour annuler l'effet possible de la clause révisionnelle.

Dans Saône-et-Loire, au contraire, malgré une adjonction considérable de votes radicaux par le conseil général et les conseils d'arrondissement, les conservateurs sont assurés de plus de cent voix de majorité, pour les élections sénatoriels.

Par ce qui vient de se passer dans la Gironde, dans le Morbihan, dans la Haute Garonne et dans plusieurs autres départements, vous avez vu que, pour les

fait une peur horrible... et j'en tremble encore, je crois.

— On avait donc des projets bien atroces à mon sujet ?

— Eh!... qui peut savoir ?

— Mais... vous, madame ?

— Oh!... si peu.

— Vous m'avez rendu un trop éminent service pour hésiter à me faire part de tout ce qui peut s'y rapporter.

La veuve le regarda, s'agita ; puis, prenant son parti :

— Je vais vous raconter mon aventure, dit-elle ; vous jugerez ensuite.

Le commandant rapprocha son fauteuil.

« C'était hier ; la soirée était belle, quoique sans lune, et je m'étais assis à rêver dans mon jardin, si bien que, la nuit venue, j'étais encore appuyé contre la terrasse qui descend à la Gère.

« Il me semble bientôt distinguer deux ombres blotties sur les dernières marches de l'escalier qui, de la rivière, conduit au séchoir d'une manufacture de draps toute voisine de ma maison.

« Deux voix basses, aux intonations masculines, montaient jusqu'à moi, qu'ils ne savaient, certes, pas si près.

— Je te dis, qu'il ne mourra que de ma main ! disait l'un de ces hommes.

prochaines élections sénatoriels, l'accord s'est établi entre nos amis et les divers groupes conservateurs. C'est sur cette base loyalement pratiquée que le Comité central de l'Union conservatrice, présidé à Paris par le général Changarnier, devra s'établir pour combattre avec succès les candidatures démagogiques, Paris étant devenu le bouillonnement du radicalisme, le Comité central n'aura pas une action bien utile à exercer dans la capitale, mais il peut exercer une influence salutaire dans les départements.

Déjà les journaux théistes, républicains et radicaux attaquent violemment le comité central ; c'est un grand service qui lui est rendu. Tandis que M. Thiers déshonore sa vieillesse en se mettant à la remorque des démolisseurs, l'illustre général Changarnier dévoue sa verte et glorieuse vieillesse à conserver les bases de l'ordre social, en attendant que la France comprenne la nécessité de retourner à la monarchie nationale.

Un autre comité, destiné surtout à soutenir des candidatures mac-mahoniennes de centre gauche, vient également de se fonder à Paris. M. Paul Daloz en est la direction. Agences, correspondances, rédactions de toutes couleurs sont établies, 13, quai Voltaire.

Le *Journal des Débats*, qui se moque plus ou moins spirituellement des craintes du péril social, a bien soin de ne pas publier le programme des radicaux parisiens pour les élections sénatoriels. Le *Temps* ne peut dissimuler le chagrin que lui cause cette manifestation inopportune d'un programme digne des communs de 1871.

Comme l'un des présidents du syndicat de la presse départementale, je donne volontiers un témoignage de regrets à la mort de notre confrère, M. Esparbès, rédacteur en chef du *Mémorial de Lille*, qui a succombé, mardi matin, à un étouffement subit. Sa mort est un deuil pour la presse lilloise, dont tous les membres, à quelque opinion qu'ils appartiennent, estimaient et honoraient en lui un intrépide travailleur et un polémiste aussi courtouls que capable.

Malgré la différence de nos opinions, j'avais eu personnellement à me louer, en diverses circonstances, de ses loyaux procédés de bon et honorable confrère.

Le *Messenger de Paris* du 18 janvier publie une lettre de MM. E. d'Erlanger et C^o, à propos de l'emprunt de Madrid de 1868. La ville de Madrid se conduit fort mal. A l'imitation de la Turquie, elle veut forcer ses créanciers à subir une spoliation.

MM. E. d'Erlanger et C^o ne veulent pas lui servir de complices. On ne peut que les en féliciter.

Les capitalistes français doivent devenir moins déboullonnés. Il est temps qu'on cesse de leur montrer patte de veleur, la vente des emprunts qu'on veut faire à leur cause pourrait faire banqueroute, quelques années, quand ce n'est pas quelques mois après.

DE SAINT-CHERON.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

NOMENCLATURE DES NOUVEAUX BREVETS INTERESSANT L'INDUSTRIE LAITIÈRE. — 109392, 8 sept. Marce-Pierrard. Application de la ventilation ou séchage des laines dans les machines de peignage dites : cardes.

109407, 6 sept. Bazin. Métier filer Bazin filant directement.

109408, 31 août. Ceardsley. Perfectionnements dans les appareils applicables aux métiers à faire le tulle bobin par fabrication de tissus de toutes sortes qui jusqu'à ce jour ont été faits au métier.

109421, 30 août. Gonin-Louis. Mordant pour la teinture et l'impression.

109423, 1er sept. Grawitz. Fabrication d'une série de couleurs dérivées de l'aniline ou de l'halizarine.

109437, 6 sept. Anfy. Application aux tondeuses d'un appareil permettant de préserver le tonnage certaines parties de l'étoffe et pouvant produire aussi toutes espèces de dessins.

109439, 3 sept. Ashworth. Perfectionnements aux machines à ourdir.

109439, 2 sept. Laycock. Perfectionnements aux machines ou appareils servant à couper ou pulvériser les matières, le munge ou fil de laines, etc., par tontisses.

109472, 4 sept. Plum. Système de change-

ment pour faire les tissus façonnés à deux navettes.

109474, 10 sept. Bonin et Robert. Perfectionnements aux chiffonnières et à leur alimentation rationnelle.

109484, 6 sept. Getti. Perfectionnements dans le traitement des maladies de la peau des bêtes à laine.

109487, 4 sept. Houpin. Machine à doubler les étoffes, dans le sens de leur longueur.

109488, 6 sept. Imbs. Système d'application mécanique des fils de matières textiles.

109494, 3 sept. Schmel. Métier à filer en gros et en fin pour le filage des laines cardées.

109496, 4 sept. Shackleton et Peel. Perfectionnements dans les métiers à tisser.

109536, 17 sept. Anfy. Mode de blanchiment de la laine et autres matières filamenteuses à l'état d'étoffes ou de chiffons ou de fils.

109563, 20 sept. Muller. Canetière faisant les canets à dérouler et les canettes à défilier sur la même broche, sans changements de pièces, le tube de la canette étant changé.

109568, 23 sept. Viardin. Application de la chaîne sans fin aux changements des dessins et rayures dans les tissus du métier circulaire à bonneterie.

109580, 11 sept. Elmering père fils et C^o. Rouleaux en fonte pour encoulopes de métiers à tisser.

109586, 15 sept. Imbs. Moyen de tordre et de détordre les fils de toute nature à grande vitesse et pour l'application de ce moyen à l'apprent des fils.

109588, 14 sept. Klein. Système de conduite mécanique des navettes dans les métiers à tisser.

109598, 13 sept. Schmidt. Procédé préparatoire des matières textiles, laine, toile, coton, chanvre, lin, et autres matières avant teinture sur cuve ; procédé procurant une économie notable d'indigo.

109605, 17 sept. Caffin. Perfectionnements dans les machines à apprêter les étoffes.

109605, 24 sept. Jandrot. Impression photographique des tissus et des matières textiles servant à leur fabrication.

109620, 22 sept. Lyons. Procédé servant à appliquer toutes marques distinctes sur les pièces d'étoffes de toutes longueurs.

109624, 25 sept. Spenlé. Système d'encolage de toutes matières filamenteuses.

109668, 18 sept. Warquier. Genre de coulisse à pivot servant à fixer les parchemins ou papiers sur les cylindres de pression des appareils de filature.

109684, 21 sept. Johnson. Perfectionnements dans les tissus unis ouatés et feutrés et dans les machines qui s'y rapportent.

109708, 2 oct. Corron. Chiffonnière dresseuse de soies et autres matières textiles mises on échévoaux.

109742, 29 sept. Dandier père et fils. Epail-lages glycériques.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

On annonce la fermeture de la chasse dans le département du Nord pour le 6 février.

M. le préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant, concernant la fermeture des barrières de dégel :

Nous, conseiller d'Etat, préfet du département du Nord, officier de l'ordre de la Légion d'Honneur.

Vu l'arrêté de l'un de nos prédécesseurs en date du 5 octobre 1864, approuvé le 4 novembre suivant par M. le Ministre de l'Intérieur ;

Vu le rapport en date du 18 janvier 1876 par lequel les Agents-Voyers proposent de fermer les barrières de dégel sur les chemins vicinaux d'intérêt commun de l'arrondissement de Lille :

Arrêtons :

Article 1er. — Les barrières de dégel seront fermées le mardi 18 janvier à six heures du soir, sur les chemins vicinaux d'intérêt commun de l'arrondissement de Lille, Nos 4, 12, 13, 14, 21, 24, 31, 37, 41, 47, 50, 54, 57, 58, 62, 63, 64, 78, 90, 91, 93, 94, 188, 410, 412, 420, 121, 123 et 129.

Art. 2. — Pourront seuls circuler pendant la fermeture des barrières de dégel, sur les chemins d'intérêt commun sus-désignés :

1. Les courriers de messagerie ;

2. Les voitures de voyage, suspendues étrangères à toute entreprise publique de messageries ;

3. Les voitures non chargées ;

4. Les voitures chargées, montées sur roues à jantes d'un moins onze centimètres de hauteur et attelées d'un cheval, quel que soit le nombre de leurs roues.

Art. 3. — Le minimum de largeur fixé ci-dessus pour les jantes des roues n'est point applicable aux voitures légères à deux roues, montées sur ressorts, employées par les boulangers, bouchers et laitiers pour le transport de leurs denrées, et chargées de faible poids.

Art. 4. — Toute voiture prise en contravention aux dispositions qui précèdent, sera arrêtée, et les chevaux mis en fourrière dans l'aurèrge la plus voisine, le tout sans préjudice de l'amende et des frais de réparation s'il y a lieu.

Art. 5. — Des procès-verbaux seront dressés à la charge des contrevenants aux dispositions qui précèdent. Ces procès-verbaux constateront, outre la contravention, la nature

plus douter que ce ne fut de vous, monsieur, qu'il s'agit entre ces deux misérables.

« Au moment où, glacée de terreur, j'essayais de me glisser sans bruit le long de la terrasse pour aller donner l'éveil chez moi, une branche, accrochée par ma robe, rendit un petit son sec qui les fit fuir.

« Je n'entendis plus rien, je ne vis plus rien ; ils avaient escaladé lestement les terrasses voisines et disparaissaient dans l'ombre.

« Ce fut alors que, vivement inquiète, résolue à vous avertir de cet inexplicable guet-apens, ne sachant comment m'y prendre pour ne blesser ni les convenances, ni votre dignité, je vous griffonnai les quelques mots...

« Auxquels, je dois d'avoir fait faire le pied de grue à MM. mes assassins, acheva le commandant.

Et, comme ce récit paraissait avoir profondément impressionné la veuve, le galant officier ne crut pas pouvoir se dispenser de mettre un baiser plein de chaleur sur la main rougeaude qui avait tracé les lignes révélatrices.

A cette démonstration de gratitude, l'émotion de Mme Myonnet prit des proportions inépuisables pour sa réserve, et bien flatteres pour l'homme du commandant.

(A suivre).

et l'importance des dommages causés, s'il y a lieu.

Art. 6. — MM. les maires, adjoints, agents-Voyers, commissaires de police, les cantonniers, gardes-champêtres et autres agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont expédition sera délivrée à MM. les juges-de-Paix et commissaires de police.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié et affiché à la diligence de MM. les maires des communes traversées par les chemins susdits.

Fait à Lille, le 18 janvier 1876.

Le Commissaire d'Etat, Préfet du département du Nord, Baron LE GUAY.

M. de Gontaut-Biron, fils de notre ambassadeur à Berlin, lieutenant en garnison à Douai, vient d'être nommé officier d'ordonnance de M. le maréchal président de la République, en remplacement de M. Langsdorff.

Le général de Gisey vient de rappeler qu'il a décidé la prolongation jusqu'en février prochain, de la session des commissions d'exams chargées du classement des candidats au grade de sous-lieutenant de réserve dans l'artillerie et les deux trams. C'est aux généraux de brigade commandants les subdivisions militaires que les intéressés devront, dès maintenant, s'adresser pour être admis aux examens dont il s'agit.

On a déjà annoncé qu'une nouvelle classe de réservistes serait appelée à l'activité, pour les grandes manœuvres de l'année 1876. Le ministre de la guerre a décidé parait-il que le prochain appel comprendrait les deux classes de 1868 et 1869.

Le ministre de la guerre a récemment admis en principe, sur les instances du ministre de l'instruction publique, et par mesure transitoire, que, en considération des services rendus, les membres de l'instruction publique, ainsi que les agrégés des facultés pourvus d'emplois, âgés de moins de 40 ans, seraient, ainsi que ceux qui appartiennent à la réserve de l'armée active, dispensés, individuellement, de l'appel à l'activité des hommes de leur classe.

On s'occupe activement de dresser un état comprenant la liste des intéressés, la date de leur naissance, l'indication de l'année et du lieu du tirage au sort et enfin leur adresse particulière.

On s'occupe d'établir, dans les régiments des diverses armes, les livrets matricules des hommes de la réserve appartenant aux compagnies, escadrons, batteries actives. Ce travail une fois terminé, la mobilisation pourrait s'effectuer en une moyenne de dix jours. Les compagnies d'infanterie auront aussi cent hommes de plus que l'effectif réglementaire, soit trois cent cinquante hommes au lieu de deux cent cinquante hommes ; les escadrons arriveront au chiffre de deux cents chevaux.

On lit dans *L'Avénir militaire* :

« Les officiers supérieurs de l'armée territoriale se plaignent généralement de ne pas être bien au courant de ce qui touche à l'organisation de leur armée. Les décrets, circulaires, décisions, nominations ne leur sont jamais communiqués, et ils n'en prennent connaissance que par les journaux.

« Cette manière de procéder peut être très-simple, mais on conviendrait sans peine qu'elle n'est pas pratique. Le lieutenant-colonel et les chefs de bataillon, sinon tous les officiers, doivent au moins être informés des prescriptions indispensables à l'exercice du commandement. Si ce soin ne pouvait être dévolu aux capitaines-majors de régiment, il pourrait être confié à l'officier chargé de service spécial qui communiquerait, sous la surveillance du général en chef, les décrets circulaires et décisions dont la connaissance est indispensable. »

L'ordonnance concernant l'inscription sur les listes électorales des conseils de prud'hommes vient de paraître.

Pour être électeur ou éligible, il faut avoir vingt-cinq ans accomplis, être patenté depuis cinq ans au moins et exercer sa profession depuis trois ans dans le ressort de la préfecture de la Seine. Les contre-maîtres et ouvriers doivent remplir les mêmes conditions d'âge et de domicile : la patente est seulement remplacée pour eux par un livret. Cette pièce est exigible.

Un fondeur en cuivre de la rue Pellait a reconnu dans la mitraille envoyée à un autre fondeur de la ville par un sieur Noyer, marchand de vieux métaux à Lille, quatre modèles en cuivre qui lui ont été soustraits par un inconnu.

Le procureur de la République, à Lille, vient d'être saisi de sa plainte.

Encore Rossi. De nouveaux renseignements nous arrivent sur l'interrogatoire qu'il a subi dernièrement sur de l'Union. Il nous revient que Rossi s'est montré extrêmement arrogant et personnel, contrairement à ce que l'on avait dit. En voyant l'énorme blessure faite à sa victime, pas une veine n'a lougé sur son visage. Egalement étonné du repentir aussi bien que de la honte, il aurait même eu certains mots durs que le juge s'est cru obligé de relever sur-le-champ. Il paraît d'ailleurs prouvé que ses plaintes sont sujettes à

contradiction. M. Laquement se trouve son créancier pour plus d'une avance de fonds. Et quant à cet engagement dont il ne cherchait qu'à se faire quitte, mais qui l'étraiant, prétend-il, de ses conditions inéluctables, il fallait qu'il en eût une toute autre idée, puisqu'il avait déjà choisi un logement en ville : il se considérait donc comme libre. Enfin, vienne le procès, on verra clair dans ce flot de récriminations fort suspectes venant d'un tel sujet.

Nous tenons d'une source absolument sûre, dit le *Courrier Douaisien*, qu'à la prochaine session des as-sises, c'est M^o Lachaud qui plaidera pour Dubois, le médecin de Fives.

Avant-hier, vers dix heures et demi du matin, un accident est arrivé à la filature de MM. Agache fils, à la Madeleine (hameau du Berckem). Une partie de la toiture en fer du bâtiment principal s'est effondrée. Six ouvrières ont été blessées, une seule assez gravement. On a dû la reconstruire chez elle en voiture. C'est une nommée Elise Geirmaert, dévideuse, demeurant à la Madeleine. Les pertes matérielles sont de 3 à 4,000 fr.

Le tribunal correctionnel de Lille, dans son audience du 18 janvier, a jugé Muller (Edouard), un sourd-muet peu capable à conduire. Arrêté ivre, à minuit, dans les rues de Lille, cet homme avait été reconduit par la police à son domicile : il en est bienôt ressorti. Arrêté de nouveau, il s'est rebellé et a mordu un des agents au bras et les frappés avec violence. Un mois de prison et 5 fr. d'amende.

Julie Diérick s'est présentée chez une boulangère de Mont-à-Leux, par laquelle elle s'est fait remettre une somme d'argent en se présentant comme mandataire de sa tante. — Trois mois de prison.

MARCHÉ AUX GRAINS DE LILLE DU 19 JANVIER 1876.

Blés blancs : hectolitres amenés, 1601 ; vendus, 1553.

Blés maux : hectolitres amenés, 250 ; vendus, 250.

Prix des blés blancs, de 17 75 à 23 » » l'hectol.

Prix des blés maux, de 17 » » à 20 50 l'hectol.

Vente assez active. — Baisse moyenne de 50 c. à l'hectolitre.

Remis en magasin, 48 hectol. de blés blancs et » de maux.

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 18 JANVIER. — Victor Liagre, rue Watt, cour Gadenne. à l'Épule, 15. — François Maes, rue du Fontenoy. — Charles Delouvet, rue d'Italie. — Julien Debruyne, Jean-Ghislain, 18. — Marie Parent, rue de Lannoy, carrière Lorient. — Angèle Verheyssonne, rue des Longues-Haies, 8. — Jules Ostyn, rue des Longues-Haies, cour Desrumaux. — Marguerite Knorr, rue des Arts, 64. — Henri Clapet, rue des 7 ponts, cour Mazure.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 18 JANVIER. — Gaston Lesne, 1 an, rue de Mouveaux, 7. — Félix Simons, 2 mois, Grande-Rue, cour Le-fèvre, 19. — Marie Minet, 78 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, cour Debalsieur, 1. — Pauline Delescluse, 5 ans, à la Basses-Mazure, cour Clahout, 5. — Anne Bielen, 76 ans, ménagère, rue des Longues-Haies. — Hélène Deblauwe, 1 an, rue de la Longue-Chemise, 36.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église St-Etienne, le vendredi 21 janvier 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie DUCOULOMBIER, veuve de Floris VERLAIS, décédée à Roubaix, le 12 décembre 1875, à l'âge de 77 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimeur Alfred Hebutou. — Avis gratuits dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

BELGIQUE. — LA GRÈVE DU CENTRE. — On écrit de Louvrière, à l'Organo de Mons : « Toujours grève totale à Cars-Longchamps. M. le bourgmestre Nicaise vient d'adresser aux ouvriers une proclamation les engageant à reprendre leur travail. On attend un bon effet de ces conseils. »

— La dépêche suivante de Charleroi est arrivée mardi matin à Bruxelles : « Le personnel rentre à la fosse de la Neuville (Société du Grand-Mambourg, dit du Pays-de-Liége ou de la Sablonnière). »

« Il ne manque actuellement que très-peu d'ouvriers à cette fosse.

« Rien de nouveau dans la situation générale de la grève.

« Quelques ouvriers de la fosse n° 2 des Charbonnages-Réunis se sont remis au travail. »

— On lit dans le *Progress* : « La grève commence à peser sur les ouvriers ; hier deux ouvriers, dont l'un vêtu d'une blouse de toile et l'autre d'une paletot, mendiaient à Charleroi de compte à demi ou même pour le compte de leurs camarades ; car l'un avait une bourse et l'autre inscrivait sur un calepin les sommes versées. Ce matin, de bonne heure, deux jeunes filles, venant de La Louvière, se livraient au même exercice.

« La police a arrêté quatre individus faisant appel à la charité publique.

« Une partie des grévistes, au nombre de 360 environ, tous armés de gourdin et précédés de deux femmes, sont descendus hier la Ville-Haute. Après avoir fait le tour de la Place Verte, ils sont retournés à Jamet, d'où ils venaient. »

— Un correspondant spécial écrit de Carnières : « La situation de la grève n'a pour ainsi dire pas changé dans le courant de la semaine écoulée.

« Le travail a cependant repris au charbonnage St-Eloi en cette commune, mais par contre les ouvriers du puits n. 8 de Forchies-la-Marchois, qui se sont mis en grève lundi dernier, continuent à chômer.

« L'interruption des travaux n'a duré que vingt-quatre heures à la fosse du Gromfesteu.

« Mariemont reste à peu près au même point qu'il y a huit jours.

« Il n'y a pas encore de changement à Sars-

Longchamps, à Housou, et à Haine-Saint-Pierre.

« Quelques ouvriers travaillent à La Lou-

« Il y a une légère reprise à Braquegnies ainsi qu'à Masurel.

« En somme, le nombre de grévistes n'a guère varié dans les charbonnages du Centre depuis samedi dernier.

« Hier, 1,000 à 1,100 compagnons (vingt-huit femmes en tête) venant des environs de Courcelles, ont fait une excursion de nos côtés.

« A côté d'interdire les rassemblements, sur la voie publique, de plus de cinq personnes dans beaucoup des villages. »

— UN APPREUX malheur est arrivé cette semaine à Bruzelles. Un de nos officiers supérieurs avait une petite fille âgée de deux ans. Elle devait passer un bain, et l'on avait placé à côté de sa chaise une marmite d'eau bouillante. Faisant un mouvement un peu brusque, la pauvre enfant est tombée la tête la première dans ce bassin brûlant, et a expiré au bout de quelques minutes dans les plus horribles souffrances. Le père était absent. On devine son désespoir quand il entra chez lui. Quant à la mère, on craint qu'elle ne perde la raison.

— RIXE. — La gendarmerie de Gilly a amené, hier, à Charleroi, et écroué à la prison cellulaire, un ouvrier bouilleur flamand qui, dans une rixe, dimanche soir, entre Flamands et Wallons, a blessé grièvement à l'aide d'un couteau plusieurs de ses compagnons, avec autres les nommés Antoine Derm et Louis Feron. Le premier a reçu dans le dos un coup qui lui a brisé une côte. Le second a les muscles et les nerfs du coude entièrement tranchés.

De l'avis des médecins, les jours des victimes sont en danger.

Faits divers

— Un terrible accident est arrivé hier, sur la ligne de l'Ouest (rive gauche). Le train n° 8, venant de Versailles, a renversé sur la voie, entre les stations de Clamart et d'Ouest-Ceinture, deux hommes d'équipe qui travaillaient à élargir le sol. On ignore absolument comment il se fait que ces deux malheureux n'aient pas entendu venir le train ; leurs noms sont encore inconnus, car dans les registres informés et saignants qu'on a retrouvés sur la voie, on n'a pu reconnaître aucun des ouvriers. L'appel et l'enquête feront évidemment connaître leur identité.

— La température s'est beaucoup élevée hier et a atteint près de 6 degrés au-dessus de zéro. La journée a été pluvieuse et humide, à Paris. La Seine a cessé de charrier. On attend d'un instant à l'autre la débâcle de la Marne. Le dégel continue dans le Midi, les communications sont à peu près rétablies. Lundi soir, néanmoins, la circulation des trains était de nouveau interrompue entre le Bouquet d'Ors et Millau. Le froid persist